



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Jeudi 30 juin 2016 à 20h15 en Mairie

Réunion publique sous la présidence du Maire en exercice, Bernard DUMONT
Tous les conseillers en exercice sont présents, à l'exception de Joëlle SANCEY, qui donne procuration à Laurent SAUVIN, de Pierre-Alain BEVALOT, qui donne procuration à Laure DENOIX et de Joël POUSSIERE.

Convocation en date du 23 juin 2016.

Ordre du jour :

1. Signature d'une convention avec la médiathèque départementale de prêt
2. Autorisation de signature du contrat de location avec Mme CLERC Nathalie
3. Non restitution de caution à Mme PIERRE Marie-Antoinette
4. Approbation du rapport annuel 2015 sur l'eau
5. Approbation du rapport annuel 2015 sur l'assainissement

Questions et informations diverses :

- CCVM - Désignation du Vice-Président en charge des affaires scolaires et du gymnase
- Association foncière - Élection du Président/renouvellement du bureau
- Station de pompage
- Point sur les travaux d'eau

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

6. Demande de concession du SIED dans la forêt relevant du régime forestier

Lucie GUERGEN est nommée secrétaire de la séance.

1. Signature d'une convention avec la médiathèque départementale de prêt

Suite à la réduction de la durée hebdomadaire d'ouverture de la bibliothèque communale (1 heure), la médiathèque départementale de prêt demande la signature d'une convention avec les services du département pour une durée de 6 mois (jusqu'au 31 décembre 2016). Cette nouvelle convention implique un choix moins important de livres et un échange avec la médiathèque une fois par an (au lieu de 2), ce qui n'est pas satisfaisant. Le Maire a demandé à M. Amed LEMKOK qui s'était porté volontaire pour tenir la bibliothèque, s'il pourrait la tenir 1 heure le mercredi après-midi, en complément de l'ouverture du samedi. Il a donné son accord pour cette ouverture, ainsi que pour la formation de 2 fois 3 jours sur la gestion d'une bibliothèque communale.

Il est donc inutile de signer la nouvelle convention, l'actuelle restant valable.

Un problème a été rencontré avec la bibliothèque : 6 livres rangés dans une caisse pour être transmis au Département ont disparu entre le samedi 18 juin et le lundi matin 20 juin, période durant laquelle le local était utilisé pour le branchement électrique servant au déroulement d'un concert. **Les personnes ayant dérobé ces livres sont priées de les restituer.**

2. Autorisation de signature du contrat de location avec Mme CLERC Nathalie

Le logement n°2 occupé par Mme PIERRE Marie-Antoinette (T4 de 137 m²) est vacant à compter du 30 juin 2016. Mme CLERC Nathalie a été retenue pour le louer à compter du 1er Juillet 2016. La cantonnière rafraichira les peintures durant la première quinzaine de juillet.

Délibération : Le conseil municipal décide de louer ce logement à Mme CLERC Nathalie à compter du 1^{er} juillet 2016, de fixer le dépôt de garantie à 550,00 € (1 mois), de fixer le montant mensuel du loyer à 550,00 € et de fixer le montant de la provision mensuelle de charges locatives à 127,00 €.

UNANIMITE

3. Non restitution de caution à Mme PIERRE Marie-Antoinette

Après l'état des lieux de l'appartement et vu les dettes de Mme PIERRE envers la commune, il est décidé de ne pas restituer la caution de l'appartement.

Délibération : *Le conseil municipal refuse la restitution de la caution de 550,00 € versée par Mme PIERRE Marie-Antoinette lors de son entrée dans le logement communal n° 2.*

UNANIMITE

4. Approbation du rapport annuel 2015 sur l'eau

Comme chaque année, les services de l'État demandent aux collectivités territoriales un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport relate les installations actuelles et futures du réseau d'eau ainsi que son fonctionnement, l'état financier du service public d'eau potable et le bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau. Le Maire présente les éléments significatifs de ce rapport, qui est consultable en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et sur <http://www.service.eaufrance.fr/>.

Délibération : *Le conseil municipal approuve le rapport sur l'eau 2015.*

9 POUR, UN CONTRE

5. Approbation du rapport annuel 2015 sur l'assainissement

Aucune modification n'a été relevée depuis 2014 sur le réseau d'assainissement. Le Maire présente les éléments significatifs de ce rapport, qui est consultable en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et sur <http://www.service.eaufrance.fr/>.

M. RUGGERI demande à M. DUMONT les raisons qui empêchent de poursuivre le projet d'assainissement. Suite aux difficultés rencontrées pour l'emprise de la station d'épuration et compte-tenu de l'absence de subventions de l'agence de l'eau et du département pour le réseau d'assainissement si la station d'épuration n'était pas faite en même temps, M. DUMONT répond que le Conseil Municipal a privilégié le projet de production d'eau au projet de station d'épuration. Ainsi le prix de l'eau a augmenté de 1€/m³ en 2015 pour financer les travaux d'eau potable, et le lancement d'un projet sur l'assainissement aurait pour impact une augmentation du tarif d'assainissement, donc une nouvelle augmentation des factures d'eau des ménages, ce qui est difficilement envisageable.

Délibération : *Le conseil municipal approuve le rapport sur l'assainissement 2015.*

9 POUR, UN CONTRE

6. Demande de concession du SIED dans la forêt relevant du régime forestier

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'électricité pour le forage d'eau potable et le château d'eau, une partie des travaux emprunte le bois communal relevant du régime forestier, en particulier la parcelle A33 au lieu-dit Les Essarts.

Délibération : *Après avis favorable de l'ONF, le conseil municipal autorise le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône à installer ce réseau sur la parcelle A33 au lieu-dit Les Essarts.*

9 POUR, UN CONTRE

7. Questions diverses

7.1. CCVM - Désignation du Vice-Président en charge des affaires scolaires et du gymnase

Pour faire suite à la démission du Vice-Président en charge des affaires scolaires et du gymnase, il a été procédé à l'élection de son successeur : Monsieur MELESIEUX Thierry, maire de Lantenne-Vertière.

7.2. Association foncière - Élection du Président/renouvellement du bureau

L'association foncière de remembrement a renouvelé les membres de son bureau : M. SUGNY Michel a été élu Président, M. MILLOT Arsène a été élu Vice-Président, et M. SAUVIN Laurent a été élu Secrétaire.

7.3. Station de pompage

Le mardi 21 juin dans la soirée, Mme GAILLARDET a signalé à M. RUGGERI la présence d'une odeur de chlore devant chez elle. M. PIVARD avait déjà signalé la même odeur 5 jours auparavant. M. DUMONT a été alerté par M. RUGGERI et a répondu que cette odeur était due au dégazage normal de la bouteille de chlore. Sur ce fait, par mesure de précaution, M. RUGGERI a appelé les pompiers et la gendarmerie. Les services de secours sont venus avec 3 camions spécialisés. Les pompiers sur place ont effectué des mesures qui n'ont décelé aucune émanation de chlore.

La bouteille de chlore étant vide, le remplacement s'est effectué le lendemain et l'installation a été vérifiée : celle-ci ne présentait aucun défaut. Par sécurité, le détendeur et le tuyau d'alimentation seront tout de même remplacés.

7.4. Point sur les travaux d'eau et de voirie

Mme LASSAGNE a informé M. DUMONT par mail qu'une pétition a été envoyée à Mme la Préfète pour demander l'arrêt des travaux et exiger une étude technico-économique du raccordement eau et assainissement sur Brussey. M. Le Maire précise que cette pétition n'a pas été publique puisque de nombreuses personnes du village n'ont pas été consultées, dont il fait partie. Ne connaissant pas le contenu de cette pétition, M. Le Maire reste en attente d'un questionnement des services de l'État.

Travaux d'eau : l'équipement du forage est terminé, reste à exécuter l'alimentation électrique et la liaison par GSM. Pour la conduite de refoulement et l'alimentation en électricité, l'entreprise DEMOULIN est sur place depuis lundi 27 juin.

Travaux de voirie : Suite à un gros orage la semaine dernière, la rue du Moulin a été dégradée par le ravinement. Un devis de réparation est en cours.

7.5. Simplification des consignes de tri

Les consignes de tri des déchets évoluent pour permettre de trier davantage. Sont maintenant acceptés dans le bac jaune, en plus des papiers et des emballages en carton, aluminium et acier, la totalité des emballages en plastique. Il est précisé que ces emballages doivent être vidés de leur contenu, mais il n'est pas utile de les laver à l'eau.

Ces nouvelles consignes sont disponibles sur le site de la commune : beaumottelespin.fr dans la rubrique « vie communale » puis « ordures ménagères ».

Information complémentaire :

Depuis plusieurs années, les habitants du village étaient sollicités pour établir les propositions au jury départemental du concours des villages fleuris. Devant le peu de réponses en retour, le jury local de cette année 2016 a été composé des élus locaux et des membres des jardins de la Doing. Par ordre alphabétique, ont reçu des suffrages :

- **En jardin visibles de la rue :** BRAZIER, GAILLARDET, GARNY, GROSSARD, KARJAVY, LAVIGNE, MARCHAL, PIVARD-GRIENCHE, PROBST, RUGGERI, SANCEY Michel et Monique, SENEILLON.

- **En aménagement en bordure de voie publique :** BON Daniel, FAHY Christian, FAHY Claude, GENOT, CONGALVEZ, LEJEUNE, MILLOT Geneviève et Arsène, MONNIN Brigitte, SANCEY Gérard, SANCEY Michel, SAUVIN Marie Joseph. Alain GARNY ne pouvait pas encore être proposé en raison de ses succès précédents.

- **En balcons et terrasses :** BERNARD Georgette, FAHY Christian, FAHY Claude, GALLET –NICOLIER, KARJAVY Françoise, LEJEUNE Françoise, LEUPARD Denise, MILLOT Geneviève et Arsène, MONNIN Brigitte, POUSSIÈRE Angélique, RUGGERI, SABOT Thérèse, SAUVIN Jean Claude.

- **En immeubles collectifs :** MILLOT Arsène et ses locataires, SEGUIN Yvette, VERNIER Guy et ses locataires.